



RAPPORT ANNUEL 2007

**SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (SPANC)**

COMMUNE DE NERVIEUX (Loire)

Arrondissement de MONTBRISON

I. SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Commune gère directement les équipements publics (2 stations d'épuration et 11.600 kilomètres de conduite).

Le suivi régulier des installations par les employés communaux en collaboration avec la MAGE (Mission d'Aide à la Gestion de l'Eau) du Conseil Général, s'est poursuivi pour l'année 2007.

Une des 2 pompes a été changée à la station d'épuration du bourg afin de remédier à sa défaillance et permettre un fonctionnement en alternance.

L'exutoire du secteur « Le Poteau » a été nettoyé et les travaux de mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales lancés sur ce même secteur afin de permettre la réduction des entrées d'eaux claires parasites au niveau de la station (les travaux débiteront 1^{er} semestre 2008).

La lutte contre les ragondins et rats musqués a été réalisée par l'intervention des employés communaux (destruction de 10 animaux).

La pose d'un portail à l'entrée de la lagune de Grénieux, en 2006, a permis d'améliorer la sécurité en interdisant l'approche des bassins. L'entretien des abords végétaux a été poursuivi.

1. SITUATION DES INSTALLATIONS

- Lagune de Grénieux : capacité totale de 167 Equivalent-Habitants, saturée hydrauliquement en raison des entrées d'eaux claires sur le réseau et du branchement des toitures de maison sur le réseau eaux usées.
- Station d'épuration de Nervieux : capacité totale de 493 Equivalent-Habitants

Le projet de création d'une nouvelle station d'épuration avec lit planté de roseaux est toujours en cours et le bureau d'études SINBIO a été mandaté pour cette opération (la capacité de cette nouvelle station serait de 750 Equivalents-Habitants).

Ce dossier sera finalisé en 2008 pour une mise en service espérée fin 2008-début 2009.

2. BUDGET ASSAINISSEMENT (détail des dépenses apparaissant au compte administratif)

Section de fonctionnement en € :

	2005	2006	2007
Dépenses	33 191	34 000	43 545
Recettes	33 153	33 070	44 103

- Les recettes ont augmenté en 2007 suite à la facturation des contrôles SPANC puisque réalisés sur l'exercice (pour un montant de plus de 5 000 €). Une augmentation des recettes aura lieu en 2008 puisqu'il a été décidé d'augmenter le prix de la redevance assainissement à 0.33 € du m³ d'eau consommée.
- Les dépenses ont augmentées en raison des travaux de branchement des particuliers au réseau d'assainissement collectif ce qui représente un montant de plus de 2 000 € ; montant refacturé directement aux particuliers par la mairie.

Section d'investissement en € :

	2005	2006	2007
Dépenses	24 421	45 158	24 241
Recettes	35 850	65 884	27 731

- La forte hausse des recettes d'investissement 2006 résulte de la perception de subventions pour un montant de plus de 17 800 €, liés aux travaux de réfection des égouts débutés en 2004, et du reversement de la quote-part TVA pour un montant de plus de 24 400 € correspondant aux travaux réalisés en 2004.

Redevances Assainissement :

- Tarif 2006: Forfait 52 Euros + 0,27 €/m³ d'eau consommée
- Tarif 2007 : Forfait 52 Euros + 0,27 €/m³ d'eau consommée

On ne constate pas d'évolution de la consommation d'eau potable entre 2006 (30 084m³) et 2007 (30 415 m³) pour 352 abonnés facturés (contre 336 abonnés en 2006).

3. TRAVAUX REALISES en 2007

- Changement de pompe de la Station de Nervieux : 1 187.63 € TTC,
- Travaux pour l'exutoire « Le Poteau » + mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales : 6 311.99 €,
- Actualisation du zonage Assainissement (lié au projet de PLU) : 2 164.76 €, le nouveau plan de zonage assainissement a été approuvé par le conseil municipal en séance publique du 25/01/2008

4. TRAVAUX PREVUS s/2008

- Déversoir d'orage à l'entrée pour la lagune de Grénieux,
- Mise en place entre intersection des RD1 et RD5 jusqu'au secteur « Les Varennes » (55 ml) d'un collecteur d'eau pluviale et pose de buses béton sur le secteur « Le Poteau ».

Le coût total de ces différents travaux est estimé à 44 019.68 € TTC (selon le bureau d'études Saunier & Associés).

- Lancement des travaux de réalisation d'une nouvelle station d'épuration pour le bourg d'une capacité de 750 équivalent-habitants pour un montant estimé de 545 938 €, selon le bureau d'études SINBIO.

5. SUIVI DES STATIONS D'EPURATION

Les employés communaux interviennent 2 fois par semaine, au minimum, dans les 2 installations (Nervieux et Grénieux) pour effectuer les opérations d'entretien courant (paniers, dégrilleurs, réglage aération, fauchage des abords...).

De plus, la lagune de Grénieux nécessite un meilleur suivi au niveau de la suppression des lentilles d'eau

Cette prestation de mise à disposition du personnel est refacturée au budget assainissement une fois par an pour un montant de 9 225 €.

En annexe de la présente est joint l'analyse technique réalisée par le Conseil Général de la Loire, cellule MAGE, pour l'année 2007, relative à la qualité du traitement d'épuration.

II. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

Le SPANC de la Commune de Nervieux a été créé, par délibération du 21/10/2005, afin de répondre à la législation européenne transposée en droit français sous la loi du 3 janvier 1992.

Par délibération du 27/01/2006, il a été décidé de confier le diagnostic et le contrôle des équipements à la SAUR – ST GERMAIN LAVAL pour une durée de 3 ans.

Ce prestataire a pour mission d'assurer :

- l'état de lieux et la vérification du fonctionnement des installations existantes (bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité – bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration – accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux),
- l'instruction des nouvelles demandes d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif pour les nouvelles constructions situées hors réseau collectif.

1. CONTROLE INITIAL DES INSTALLATIONS

A l'issue du contrôle de l'existant réalisé au cours du 2^{ème} semestre de 2008, le diagnostic de 76 habitations (sur 82 existantes) a été réalisé et fait apparaître les résultats suivants :

- 45 maisons (60 %) ont un résultat défavorable,
- 14 maisons (18 %) ont un résultat favorable,
- 17 maisons (22 %) ont un résultat favorable avec réserve.

Le rapport d'analyse a été remis à tous les propriétaires concernés.

Un suivi des travaux d'amélioration devra être effectué par la commission municipale.

2. ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE D'INSTALLATIONS INDIVIDUELLES

La société SAUR est chargée d'aider les administrés dans la mise en place de nouvelles structures d'épuration individuelles afin de permettre une mise aux normes des installations.

L'instruction des nouvelles installations, sur des constructions neuves, sera réalisée jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2008. En effet, après cette date, le Plan Local d'Urbanisme sera opposable aux tiers.

II. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La zone d'assainissement a été révisée en 2007 et approuvée à la séance publique du Conseil Municipal du 25 Janvier 2008 afin de l'ajuster au périmètre des zones constructibles.